

BIEN RÉUSSIR SA PLANTATION



DÉCIDER DE RENOUELER OU DE PLANTER UNE NOUVELLE PARCELLE N'EST PAS ANODIN, IL CONVIENT DE TENIR COMPTE DE PLUSIEURS CRITÈRES :

- historique et caractéristiques de la vigne en place (âge, état sanitaire et potentiel de production) ou de l'assolement précédent,
- temps de repos selon la nature des sols et la présence de viroses,
- potentiel de production pendant le temps de latence entre l'arrachage et la mise en production de la nouvelle parcelle,
- encépagement et assemblages finaux des vins,
- réglementation.

LA RÉGLEMENTATION

PLANTATIONS NOUVELLES

Demande d'autorisation uniquement du 1^{er} mars au 30 avril. Les droits sont valides pendant les trois ans suivant la délivrance de l'autorisation.

REPLANTATIONS

La parcelle est arrachée avant d'effectuer la plantation. La demande d'autorisation de plantation doit être faite au plus tard à la fin de la seconde campagne qui suit la campagne d'arrachage (exemple : arrachage en 2021/22, demande à faire avant le 31/07/2024).

REPLANTATIONS ANTICIPÉES

La plantation est effectuée avant d'arracher une autre parcelle de superficie équivalente. Ainsi, le viticulteur s'engage à arracher une parcelle de superficie équivalente à celle plantée dans les 4 ans qui suivent la plantation.



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE PLANTATION ?

Les autorisations de plantation doivent être demandées via la téléprocédure Vitiplantation. Après délivrance de l'autorisation, planter la vigne avant péremption de l'autorisation ; Après plantation, faire une déclaration de plantation sur le site PARCEL des Douanes en utilisant l'autorisation qui a été délivrée.

! Depuis le 1^{er} janvier 2022 le règlement européen oblige les viticulteurs bio à utiliser des plants bio. Comme il n'y a pas encore de production de plants bio en France aujourd'hui, il faut impérativement demander une dérogation sous peine de déclassement de la parcelle. Cela se fait sur le site <https://www.semences-biologiques.org/#/>

HISTORIQUE DE LA PARCELLE

Dans le cas d'une replantation, une attention particulière doit être donnée à l'état sanitaire et physiologique de la parcelle en place avant arrachage.

- **BAISSE DE VIGUEUR, MORTALITÉ** : Il est important de déterminer les causes de cet état : présence de maladies, absence de racotages récents, etc... Sans cause particulière évidente, des prélèvements à l'aide d'une tarière peuvent être réalisés, cela permet d'orienter le zonage des fosses pédologiques afin de déterminer la nature du sol et les éventuelles limites physiques à l'enracinement.
- **COURT-NOUÉ** : La présence de cette virose transmise par un nématode (*Xifinema index*) demande une période de repos du sol pour éliminer les populations de nématode qui peuvent perdurer longtemps en présence de restes de racines. Idéalement au moins 4 ans avec des semis intermédiaires de plantes ayant une action de réduction des populations. Voir fiche technique Vitinnov : www.plan-deperissement-vigne.fr/sites/default/files/2017-04/PlanDeperissement_plantes_nematicides.pdf
- **POURRIDIES** : Il existe 3 formes de pourridié, la plus dangereuse étant l'armillaire couleur de miel : *Armillaria mellea*. La présence de ce champignon exige également un repos du sol de 3 à 4 ans voir 7 ans en extirpant le plus de racines possible et son éradication n'est pas forcément atteinte. Un drainage de la parcelle peut également être nécessaire.
- **CARENES PRÉSENTES** : Il est essentiel d'observer et déterminer les éventuelles carences présentes afin d'orienter le choix du porte-greffe et /ou les amendements de fond à réaliser.





ANALYSES DE SOL ET SOUS-SOL

UNE ÉTAPE INDISPENSABLE, ET OBLIGATOIRE SELON CERTAINS CAHIERS DES CHARGES

Pour une plantation, le sol et le sous-sol doivent être analysés. C'est le moment d'avoir une analyse complète avec les éléments chimiques et la granulométrie, pour le sol (de 0 à 30 cm) et pour le sous-sol (de 30 à 60 cm).

VOICI LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À DEMANDER :

- **Granulométrie** (à faire une seule fois dans la vie de la parcelle), elle permet de connaître son terroir, son potentiel et ses limites (risque de battance)
- **Statut acido basique, pH/taux de calcaire actif/IPC** : acide ou calcaire, ou bien encore proche de la neutralité. Ce statut influence le choix du porte-greffe et l'apport d'amendement (chaulage sur un sol trop acide).
- **État organique et biologique** : quel est le niveau de matière organique, facilement disponible ou au contraire bloquée, l'analyse nous donne des indications sur les apports à faire ou l'entretien du sol à mettre en place.
- **Éléments majeurs/oligo éléments** : si des carences ont été repérées sur les pieds, l'analyse nous permet de savoir si ce sont des carences vraies ou des carences induites.

FOSSÉS PÉDOLOGIQUES

Le but est d'aller au-delà des 60 cm que l'on atteint avec la tarière, afin de voir ce qui se passe en profondeur dans la parcelle. Elle permet de connaître :

- La texture du sol : sableuse, graveleuse, argileuse, limoneuse, présence d'une zone calcaire.
- La répartition et l'exploration racinaire (racines de vigne et des adventices).
- Les éventuelles limites physiques de l'enracinement, présence de la roche mère, zones de compaction infranchissables pour les racines.
- La présence d'eau utilisable pour la plante et éventuellement les zones humides ou noyées.

Comment s'y prendre en pratique : il faut profiter de l'arrachage et prévoir la présence d'un godet pour réaliser les fossés, les étudier et les refermer rapidement. Si la parcelle est hétérogène, prévoir plusieurs fossés afin de caractériser au mieux la parcelle.

PRÉPARATION DE LA PARCELLE

Pensez à bien vérifier les limites de la propriété. Dans certains cas, il peut être nécessaire de faire appel à un géomètre expert.

L'arrachage doit être soigneux d'autant plus si du pourridié ou du court-noué ont été identifiés sur la parcelle, un maximum de débris végétaux et notamment de racines doivent être évacués de la parcelle.

C'est le moment de reconfigurer la parcelle en fonction de ce qui a été décidé lors de l'étude préliminaire. Attention au climat à cette période, il peut être judicieux de décaler un travail du sol, intervenir sur un sol trop humide conduit souvent à créer des tassements voire des mouillères, ce qui est souvent le défaut que l'on cherche à gommer.

Eviter les labours trop profonds qui retournent les horizons et qui remontent en surface des zones de sous-sol non fertiles ou des zones très argileuses qui seront difficiles à travailler.

Si les allées ou les fossés sont également à reconfigurer, c'est le bon moment.

ZONAGE ENVIRONNEMENTAL

Une étape qui ne peut plus être négligée de nos jours, c'est bien évidemment le zonage environnemental. Le plus simple, si ce n'est pas déjà fait est de récupérer le zonage réalisé par le CIVB, disponible sur le site avec vos identifiants. Il est à compléter et à corriger si nécessaire.

Cela permet de savoir s'il y a une ZNT eau à respecter (présence de fossés ou autres points d'eau), si on est à proximité d'une zone sensible (école, maison de retraite, Maison d'Assistants Maternelles...), d'une zone Natura 2000 ou proche d'un riverain. Cela peut influencer la replantation de la parcelle (orientation des rangs, zone tampon).



APPORTS ET AMENDEMENTS

D'après l'analyse de sol et de sous-sol réalisée, des corrections plus ou moins importantes sont à prévoir. Les principaux éléments sur lesquels portent les amendements sont les suivants :

- **PH** : on ne peut ajuster qu'un pH trop acide, dans ce cas il faut prévoir des apports d'amendement calcaire. Si l'apport à réaliser est trop important, il peut être fractionné sur plusieurs années : cru pour les sables, cuit pour les argiles/limons.
- **MATIÈRE ORGANIQUE** : un redressement important ou un entretien sont souvent utiles. Le choix est vaste vis-à-vis des différents types d'amendements d'origine végétale et /ou animale mais il doit toujours tenir compte de l'état de la parcelle et des objectifs de production. Attention, il y a un délai à respecter si une correction du pH est également à effectuer sur la parcelle (1 mois au minimum, l'amendement calcaire étant prioritaire).
- **ÉLÉMENTS MINÉRAUX** : si une carence est détectée au niveau de l'analyse de sol et confirmée visuellement, une correction est à envisager avec un apport avant plantation (après défonçage).

 **Attention**
à la certification AB
de ce type
de produit !



CHOIX DU MATÉRIEL VÉGÉTAL

L'ADAPTATION DU MATÉRIEL VÉGÉTAL AU TERROIR EST UN ÉLÉMENT PRIMORDIAL, UNE ERREUR À LA PLANTATION ENGENDRERA DES DIFFICULTÉS SUR LA PARCELLE TOUT AU LONG DE SA VIE, QU'IL NE SERA PAS TOUJOURS POSSIBLE DE RECTIFIER PAR LES PRATIQUES CULTURALES.

Le cépage et le porte-greffe doivent être adaptés à la parcelle mais il faut aussi tenir compte des propriétés conférées par cet assemblage.



LE CÉPAGE

Le cépage doit être choisi en fonction de ses caractéristiques :

- adaptation au terroir (besoins hydriques/températures plus ou moins élevées/risque de gel),
- niveau de précocité,
- niveau de vigueur,
- sensibilités particulières aux maladies et ravageurs,
- microclimat (plage de températures/ état hydrique du sol).



Vous pouvez retrouver les caractéristiques de chaque cépage sur le site suivant :
<http://plantgrape.plantnet-project.org/fr/cepapes>



IMPORTANCE DU CHOIX DES CLONES

- Aptitudes agronomiques (vigueur, fertilité, poids des grappes et taille de baies, sensibilité au botrytis, port retombant ou non, présence de défauts connus tels que le virus de l'enroulement ...).
- Aptitudes technologiques (richesse en sucres, potentiel couleur, acidité, structure tannique, intensité aromatique), qualité générale du vin obtenu.
- Contraintes sanitaires (porteur de viroses).
- Diversité génétique.

Parfois ignoré, le choix des clones est pourtant un élément déterminant à ne surtout pas négliger. Deux clones d'un même cépage ne donnent pas le même vin au final.



Là-aussi, vous pouvez retrouver toutes les informations nécessaires sur le site :
<http://plantgrape.plantnet-project.org/fr/>



LE PORTE-GREFFE

- Comportement vis-à-vis du pH du sol (acidité, IPC, calcaire actif).
- Comportement vis-à-vis de l'état hydrique des sols suivant les saisons.
- Vigueur conférée au greffon.
- Précocité conférée au greffon.
- Affinité avec le greffon (risques de thyllose, mauvaise reprise...).
- Absorption des éléments minéraux (risques d'absorption insuffisante ou excessive d'un élément majeur).
- Qualité des vins obtenus.

Le choix du porte-greffe est un élément tout aussi important dans la réussite de la plantation que le choix du cépage. Le manque de diversité dans ce choix chez les pépiniéristes est parfois un élément limitant.



Les différentes informations sur les porte-greffes sont disponibles sur le site suivant :
<http://plantgrape.plantnet-project.org/fr/porte-greffes>

NE PAS OUBLIER !

Une fois le choix fait, la commande des plants doit être contractualisée avec votre pépiniériste concernant le matériel choisi (assemblage cépage (clone)/PG), en plants traditionnels ou en pot, et les délais de livraison. Il est également très utile de prévoir un cahier des charges pour le planteur (densité de plantation, écartements entre rangs, entre pieds, sens des rangs...)



LA PLANTATION

MOMENT DE LA PLANTATION

De plus en plus de propriétés font le choix d'une plantation hivernale quand les conditions climatiques et les capacités de ressuyage du sol le permettent. Cela favorise un enracinement précoce et l'économie d'arrosages en période estivale. La principale problématique est la disponibilité des plants qui peut être problématique en 1ère partie d'hiver. Ne pas planter après avril / mai, les plants ne pourraient pas finir leur cycle et faire assez de réserves pour la reprise de l'année suivante.

CONDITIONS CLIMATIQUES

Planter dans de mauvaises conditions peut anéantir les efforts faits jusque-là et handicaper la parcelle pour de nombreuses années (sans compter le surplus de travail que cela risque de vous demander). Il faut impérativement planter sur sol ressuyé. Si les conditions ne sont pas bonnes, décaler la date est la seule option, malgré les problèmes organisationnels qui en découlent

CONSERVATION DES PLANTS

Dans le cas d'un décalage de la date de plantation : conserver les plants au frais et à l'abri de la lumière (cave, chai...) dans leurs sacs fermés en vérifiant qu'il y a assez d'humidité à l'intérieur.



S'ASSURER DE LA QUALITÉ DES PLANTS !

Une vérification de l'état des racines et un simple test du point de greffe permet de vérifier la qualité du plant.

SUIVI DE CHANTIER DE PLANTATION

- Vérifier la qualité de la plantation (rangs droits, écartements réguliers...)
- Bon positionnement choisi vis-à-vis du marquant
- Quantité de racines laissées, elles sont taillées de façon à s'adapter à l'outil de plantation.
- Attention à la profondeur d'implantation, le bourrelet de soudure doit dépasser du sol d'environ 5 cm pour éviter l'affranchissement et faciliter l'épamprage.
- Quel que soit le mode de plantation, il faut éviter la création de poches d'air entre les racines et la terre.
- Arrosage : au moins 5L afin de bien refermer le sol autour du plant



SOINS AU COURS DE L'ANNÉE DE PLANTATION

- Adapter l'arrosage aux conditions du millésime
- Garder la parcelle propre à l'aide d'un binage afin d'éviter une trop forte concurrence des adventices. Éviter les outils type rotavator qui peuvent créer des semelles de labour.
- Protection phytosanitaire sans faille de la sortie des feuilles à leur chute, afin d'avoir un bon aoûtement et une bonne mise en réserve.

L'ÉQUIPE VITICOLE

BIO NOUVELLE-AQUITAINE



THIERRY TRICOT

Chargé de mission viticulture et Biodynamie
06 11 61 98 42 - t.tricot@bionouvelleaquitaine.com



PAUL-ARMEL SALAUN

Ingénieur Réseau Ecophyto | R&D en viticulture bio et Référent viticulture à l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB)
06 71 84 24 81 - pa.salaun@bionouvelleaquitaine.com



SYLVAIN FRIES

Conseiller projets et conseiller technique en viticulture bio
06 38 35 33 17 - s.fries33@bionouvelleaquitaine.com



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •



• AGROBIO GIRONDE •



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique

AVEC LE SOUTIEN DE



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



RETROUVEZ NOS DOCUMENTS TECHNIQUES SUR
WWW.BIONOUELLEAQUITAINE.COM/DOCUTHEQUE